



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 15 octobre 2018 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 023 708 cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur la rue Léo-Ayotte, que l'habitation de type unifamilial soit de 1 étage contrairement au règlement qui prévoit 2 étages.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 26 septembre 2018.

La greffière,
M^{re} Stéphanie Déraspe, OMA